



QUELLE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ?

.....

Le dossier de www.laligue.org
février/mars 2012

Introduction	
Des politiques européennes confuses	
Par Ariane Ioannides	3
Enjeux	
Immigration doit rimer avec intégration	
Par Richard Robert.....	5
Points de vue.....	7-28
« Migrer, c'est s'inventer un nouveau territoire »	
<i>Migrations, nomadisme, sédentarité</i>	
Entretien avec Cédric Allmang	7
Quelques statistiques sur les immigrés	
<i>Les enquêtes de l'Insee</i>	10
Délinquance et immigration	
<i>Le regard des sociologues</i>	
Par Richard Robert.....	12
Fermeture et repli sur soi	
<i>La fin du rêve français ?</i>	
Entretien avec Esther Benbassa	15
Le mythe de l'intégration à la française	
<i>Les travaux de Gérard Noiriel</i>	
Par Richard Robert.....	18
Dix ans d'immigration choisie	
<i>Politiques du chiffre et stratégies de communication</i>	
Par Richard Robert.....	21
Un débat piégé ?	
<i>Le vote des étrangers aux élections locales</i>	
Entretien avec Laurent Bouvet.....	23
Criminalité, assistance et autres questions qui fâchent	
<i>Un point de vue d'économiste</i>	
Entretien avec Tito Boeri	26
Repères	29
Quizz	30

Des politiques européennes confuses

.....

Par Ariane Ioannides

L'Union européenne à 27 compte aujourd'hui plus de 47 millions de personnes nées à l'étranger, soit 9,4 % de la population totale.

Phénomène anxiogène pour certains, sujet tabou pour d'autres, l'immigration fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une surenchère de mesures. Fonds européen pour le retour, patrouille européenne contre l'immigration clandestine, agence Frontex... les coopérations entre les pays se font essentiellement dans le domaine policier.

Depuis le programme de La Haye en 2004, l'Union européenne développe une approche sécuritaire, qui vise à renforcer ses frontières et semble focalisée sur l'immigration illégale. La politique d'immigration européenne, qui fait curieusement partie de la politique de défense et de sécurité, s'affirme dans la réalité par une exclusion de plus en plus grande des étrangers.

Parallèlement, on assiste à une véritable criminalisation de l'immigration. Le durcissement des critères d'accès contribue à faire basculer dans l'illégalité des flux qui, il y a quelques années encore, auraient défini une immigration légale. Sans compter une tendance à délocaliser la gestion de l'immigration irrégulière, en externalisant des frontières, impliquant les pays émetteurs dans la surveillance de celles-ci.

Mais la politique d'immigration est également envisagée sous un angle utilitaire. Pour des raisons démographiques et économiques, l'Europe a besoin d'immigrés. En effet, sa population vieillit et, selon un rapport de la Commission européenne, d'ici à 50 ans, il ne restera pour chaque senior que deux personnes en âge de travailler, contre quatre aujourd'hui. Plusieurs Etats-membres sont déjà confrontés à des pénuries de main-d'œuvre et de compétences, aggravées par la faible mobilité des travailleurs dans l'Union européenne.

Les frontières se sont donc timidement rouvertes. Mais là encore, les contradictions sont nombreuses. Les gouvernements souhaitent le plus souvent accueillir des professionnels hautement qualifiés, en privant le pays d'origine de travailleurs compétents – et ce alors qu'en Europe de nombreux secteurs comme la construction, les soins à domicile, l'hôtellerie-restauration auraient besoin de migrants moins qualifiés.

lire la suite ►

Outre ces contradictions, l'Europe souffre aussi d'un manque d'harmonisation : les Etats-membres n'ont pas voulu d'une politique intégrée en matière d'immigration économique. Le traité de Lisbonne signé en 2008 leur permet de conserver le droit de fixer les volumes d'entrées à des fins professionnelles ; ce qui rend difficile une politique cohérente à l'échelle européenne.

On se retrouve donc dans une situation particulièrement confuse, tant dans les stratégies suivies que dans les instruments utilisés. D'un côté, une politique sécuritaire semble irréaliste, les gouvernements ne contrôlant qu'un faible pourcentage des flux migratoires. De l'autre, une politique utilitaire et libérale, gérée unilatéralement, reste impopulaire. Les politiques, en se montrant incapables de construire un cadre solide et cohérent, contribuent ainsi à créer de l'angoisse.

Immigration doit rimer avec intégration

Par Richard Robert

Voici un sujet qui est depuis bientôt trente ans sur le devant de la scène politique et sociale, et pourtant nous en savons bien moins que nous le pensons.

L'immigration, c'est d'abord une réalité visible, dans sa banalité quotidienne ou sous ses formes les plus dramatiques, comme les incendies d'hôtel ou les bidonvilles qui sont réapparus le long des lignes de chemin de fer ou dans les terrains vagues de certaines banlieues. Ce sont aussi les minorités visibles – dans les transports en commun, les supermarchés, à l'école, dans certaines parties des villes. C'est, en somme, un phénomène dont chacun se sent autorisé à parler, pour compter des immigrés parmi ses amis, ses collègues, ou en croiser dans la rue.

C'est aussi un enjeu de débat public, filtré par un certain nombre de problèmes sociaux : la pauvreté, la crise des grandes cités d'habitat social, la délinquance et l'insécurité, occasionnellement les émeutes urbaines, mais aussi le port du voile ou du niqâb et l'essor des fondamentalismes religieux.

C'est un sujet dont, à la vérité, nous ne savons que faire. L'inaltérable santé du Front national atteste d'abord la difficulté des politiques, des intellectuels et des médias à saisir ce phénomène complexe pour formuler et traiter ses aspects les plus problématiques.

La gauche s'est longtemps enfermée dans le déni, la droite est tiraillée entre la conscience d'un besoin d'immigration et une volonté d'afficher sa fermeté en durcissant les conditions d'accès – quitte à alimenter les circuits de l'immigration illégale. Mettons tout le monde d'accord : les discriminations existent, la délinquance plus fréquente des hommes jeunes d'origine immigrée n'est pas une fiction. Mais, faut-il immédiatement ajouter, ce n'est pas la question.

Car tout ce que montrent les travaux des sociologues et des économistes, appuyés sur les enquêtes de l'Insee, c'est que l'immigration en elle-même n'est pas un problème. Elle devient problématique, en revanche, en s'agrégeant à des situations sociales telles que le sous-emploi, la ségrégation urbaine, la pénurie de logement, plus généralement tout ce qui affecte les conditions de la mobilité sociale sans laquelle une société démocratique digne de ce nom ne peut pas fonctionner. Les immigrés, plus précisément une partie de la population immigrée, est prise au bout de la chaîne de la mobilité sociale, dans sa partie... la plus immobile. Le problème, fondamentalement, est ailleurs. Mais c'est dans ce segment de la chaîne que ses conséquences sont les plus visibles et les plus radicales.

Une politique de l'immigration n'a donc guère de sens, et surtout elle ne peut produire aucun résultat tangible, si elle n'est pas associée à une politique d'intégra-

lire la suite ►

QUELLE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ?

INTRODUCTION

ENJEUX

POINTS DE VUE

REPÈRES

QUIZZ

tion elle-même inscrite dans un effort cohérent et systématique de s'attaquer aux dysfonctionnements chroniques du marché du travail, d'une part, du marché du logement, d'autre part. Ce sont là les deux trappes dans lesquelles les immigrés et leurs descendants, plus souvent que les autres et avec des conséquences souvent irrémédiables, se font piéger. Le logement, l'emploi, sont des problèmes qui touchent l'ensemble de la société française mais qui se concentrent sur les immigrés et leurs enfants. Commençons par là.

« Migrer, c'est s'inventer un nouveau territoire »

Migrations, nomadisme, sédentarité

Entretien avec Cédrick Allmang

À se focaliser sur l'immigration, on perd de vue la multiplicité des mouvements qui caractérisent les sociétés humaines depuis les origines. Dans un monde entièrement occupé, le point de vue dominant est devenu celui du sédentaire qui reçoit la migration. Mais parallèlement à ce triomphe de la discontinuité, l'approche continue de l'espace, celle qui amène à penser l'horizon et son au-delà plus que la frontière, revient aujourd'hui en force à l'échelle du monde.

Cédrick Allmang est professeur de géographie en classes préparatoires aux lycées Saint-Louis et Henri IV, à Paris. Il enseigne également à Sciences Po. Il a notamment publié *Les Masques de guerre* (Stock, 1999) et *Petites leçons de géographie* (PUF, 2001), ainsi que plusieurs ouvrages en collaboration.

D'un point de vue de géographe, comment se présentent les flux de population entre les différents pays ? Quelles sont les spécificités de l'émigration ?

La migration est une activité « humaine », elle est à l'origine du peuplement du globe par notre espèce. Migrer, en géographie signifie simplement changer de lieu de résidence. Cela met en relation un lieu de départ, un lieu d'arrivée et un espace par lequel la migration d'une personne ou d'un groupe de personnes s'opère.

L'idée que la migration n'est qu'un phénomène de pays à pays est à la fois vague et réductrice – vague car la notion de pays est une notion floue (le pays est simplement le territoire vu et approprié, de la même étymologie que paysage ou paysan). Migrer de continent, du littoral vers la montagne, de la ville vers la campagne, d'un centre vers une périphérie ou d'un État à un autre pose des problèmes qui sont

souvent similaires, autant pour celui qui migre que pour celui qui voit le migrant arriver. Les notions d'intégration, de conflit d'usages, de culture locale, de territoires, se posent à toutes les échelles. Voilà pourquoi les limiter à une migration de « pays à pays » conduit à réduire la question et à en déformer les termes.

Si l'on considère le pays comme l'État, la migration d'État à État pose autant de problèmes d'approche, car les États n'ont pas la même échelle géographique (la Suisse ou les États-Unis), n'ont pas la même topographie, la même pratique ou le même enjeu sur leurs frontières. Les migrations « internationales » concernant des États qui ont, au fond, un rapport nation-territoire différencié, ne peuvent être lues de manière globale mais uniquement de manière précise et localisée : une migration d'un type de population (nombre, âge, structure démographique, culture, niveau économique,

lire la suite ►

systèmes relationnels) d'un espace défini à un autre espace défini.

Les problèmes du transport, de l'acculturation et de l'intégration ne peuvent se lire qu'ainsi. De fait, on voit bien comment, en apposant un discours a-géographique ou utopique sur une migration, on peut véhiculer un nombre incalculable d'imprécisions, d'erreurs ou de mensonges tous plus anxiogènes les uns que les autres. Parler de migration (plutôt que de la vision de celui qui reçoit, soit d'immigration), c'est d'abord dédramatiser le phénomène en le normalisant. Pour simplifier, vivre en homme c'est migrer, pour s'éduquer, pour rencontrer l'autre, pour faire souche un jour dans un ailleurs plus ou moins choisi.

Il y aura toujours un aspect traumatisant de celui qui part et qui perd son territoire et ses repères, comme il y a une angoisse profonde de recevoir un « étrange/étranger » non invité sur son territoire. Tout n'est question ici que de territoire et d'identité, et de manière subsidiaire de la sécurité du transport.

À se focaliser sur les migrations visibles, d'un pays à l'autre, ne risque-t-on pas de négliger d'autres mouvements, tout aussi significatifs, qui se joueraient au sein d'un même pays ? Une comparaison fait-elle sens ?

La croissance de la population, la complexification des sociétés, la multiplication des territoires et enfin l'extraordinaire amplification des moyens de mise en mouvement des activités humaines a profondément modifié la perception et la typologie des migrations.

On observe d'abord une inversion des représentations. Dans l'antiquité, migrer c'est partir à l'aventure comme un

héros fondateur (Gilgamesh) vers une mort certaine, ou emmener un peuple avec soi (Moïse, migrations celtes, germaniques, arabes). Migrer, c'est s'inventer un nouveau territoire dont la vision est celle d'une aventure absolue. Le point de vue est toujours celui du migrant avec cette notion que toutes les sociétés se construisent sur un mythe du départ et de l'arrivée (Achéens pour les Grecs, Carthage pour les Romains, etc.).

Dans un monde entièrement occupé, pour lequel la planète se confond avec l'Œcumène¹, le point de vue dominant est devenu celui du sédentaire qui reçoit la migration. La question de l'émigration est devenue moins importante que celle de l'immigration.

En se complexifiant, les échanges entre les sociétés ont aussi beaucoup changé la nature de la migration. La distance qui sert à se repérer est devenue impalpable, les idées – ou une culture – qui migrent en même temps que les personnes vont aujourd'hui à un rythme différent, soit parce qu'elles se déplacent plus vite, soit parce que, noyées dans une masse d'informations, elles sont inaudibles. Car dans la migration, il n'y a pas que le déplacement de la personne, mais aussi une translation des systèmes de représentation, de redéfinition des repères géographiques ou politiques, de changement des centres, de décalage des limites, que les frontières d'États, anciennes et figées, ne peuvent pas réguler.

Une migration de technologie, une migration d'un centre d'impulsion économique, la délocalisation d'une usine ou le départ de son enfant pour la capitale ont beaucoup plus de conséquences pour une population que l'arrivée plus ou moins exagérée de transnationaux non identifiés.

1. Notion géographique pour désigner l'ensemble des terres anthropisées (habitées ou exploitées par l'homme).

La figure sociale du migrant, comme celle du vagabond ou du nomade, s'est construite par opposition à celle de l'enracinement. Cette tension a-t-elle encore un sens ?

Elle est presque sublimée aujourd'hui. Ce qu'on appelle la mondialisation peut être lue comme le retour à un mode d'occupation de l'espace des sociétés pré-néolithiques. Je veux dire par là que depuis la sédentarisation des populations qui a fait naître le besoin de mettre en valeur le sol (l'agriculture), le besoin de s'approprier une terre (la propriété individuelle, les frontières), les systèmes de gestion du territoire (les lois, les États), la vision discontinue de l'espace est le mode de représentation dominant du monde. Les nomades, vagabonds, sans feu ni lieux, Roms d'hier et d'aujourd'hui, y sont perçus comme des marginaux.

L'approche continue de l'espace, celle qui amène à penser l'horizon et son au-delà plus que la frontière, celle qui est nécessaire au mouvement, est très clairement à nouveau dominante à l'échelle du monde. Grâce aux moyens techniques qui sécurisent le transport et réduisent la distance, le mouvement redevient général. Migration de week-end autour des métropoles, grandes migrations saisonnières touristiques, migrations mondiales (division internationale) du travail, des idées et des pratiques, jamais l'opposition entre nomade et sédentaire n'a été aussi intense et généralisée, car elle

oppose aujourd'hui deux pratiques du monde, dans un monde globalisé. Il existe un véritablement déclassé de « l'immobile » (celui qui ne va pas en vacances, celui qui ne connaît pas le monde sauf pour l'avoir vu à la télévision) par rapport au « mobile », aussi bien dans le champ des rapports sociaux que du tissu économique ou politique. Dans le même temps, le degré de frayeur généré par cette nouvelle mobilité est incommensurable et provoque des réactions de repli sur soi chez une grande partie de la population. La tension qui autrefois pouvait se faire entre des étrangers migrants et des sédentaires se résorbait dans une crise violente mais d'où débouchait une nouvelle société (la guerre de Troie).

Dans la société d'aujourd'hui cette tension se fait à l'échelle de l'individu ou de la famille car ni les sociétés, ni les États n'acceptent de trancher entre mobilité mondiale et immobilité territoriale. En entrant dans la sphère psychologique, cette tension schizophrène devient hypertrophiée. Mais elle est aussi le moteur du monde actuel. Si pour les historiens, Dieu est mort et l'Histoire est finie, pour les géographes, l'espace continue de se transformer dans l'énergie, positive ou négative, libérée par cette tension entre l'appel des grands espaces et de la vitesse, et la nécessité de se construire de nouveaux repères pour agréger son identité à un territoire.

Quelques statistiques sur les immigrés

Les enquêtes de l'Insee

Les enquêtes de l'Insee montrent que depuis 1975, la part des immigrés dans la population est restée stable, mais que l'immigration a beaucoup changé : les entrées pour motif familial ont augmenté, la population immigrée s'est féminisée et les immigrés proviennent de pays de plus en plus lointains.

Jusqu'aux années 1970, l'immigration était essentiellement le fait de travailleurs peu qualifiés venant répondre aux besoins nés de la reconstruction puis de la croissance ; dans un contexte économique moins dynamique et avec la montée du chômage de masse, la situation a évolué : le regroupement familial dans un premier temps puis, dans un contexte marqué par le durcissement des conditions d'entrée, les demandes d'asile, ont alors représenté une proportion croissante des arrivées : les migrations pour motif familial sont aujourd'hui les plus importantes, et elles se traduisent par une parité nouvelle de la population immigrée (alors qu'on était à 45 % de femmes seulement dans les années 1950). En outre, les immigrés qui arrivent aujourd'hui sont en moyenne aussi diplômés que les autres résidents.

Prenant le relais des Espagnols, Italiens et Portugais qui représentaient dans les années 1960 plus de la moitié des étrangers présents en France, les immigrés nés au Maghreb (30 % du total), d'Europe de l'est, d'Afrique subsaharienne, de Turquie ou d'Asie forment désormais la majorité.

On note, en matière de logement, une différence sensible entre les immigrés les plus anciens (Portugais et Italiens) et

les plus récents : plus de la moitié des immigrés venus de l'Europe des Quinze sont propriétaires, un taux comparable à celui de l'ensemble de la population, tandis que pour les immigrés plus récents la proportion de locataires est nettement plus élevée : un tiers vit dans l'habitat social et un quart dans le secteur privé. Les ménages immigrés occupent en général des appartements d'une surface inférieure de 20 % alors même qu'ils comprennent davantage de personnes (près de trois personnes par ménage, contre 2,3 pour l'ensemble de la population).

Où vivent-ils ? Depuis la décennie 1990, la proportion d'immigrés s'est accrue en Ile-de-France, et les régions industrielles du Nord et de l'Est se sont montrées moins attractives que l'Ouest et l'Alsace, plus dynamiques. Contrairement à une idée répandue, la proportion d'immigrés a diminué en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La fécondité des familles immigrées reste structurellement plus élevée, surtout dans les premières années qui suivent la migration : un couple sur trois a trois enfants ou plus, contre seulement un sur dix pour le reste de la population. Mais l'image répandue de la femme restant à la maison corres-

lire la suite ►

pond de moins en moins à la réalité. Le taux d'activité des femmes immigrées reste certes plus faible que celui des autres, notamment chez celles qui sont originaires du Maghreb et de Turquie, mais il progresse : entre 1992 et 2002 il a augmenté de 7,8 points pour les immigrées âgées de 25 à 59 ans, contre 4,7 points pour les non-immigrées. Cette augmentation traduit une évolution culturelle, mais aussi l'essor des emplois de service peu qualifiés (services à la personne, notamment, mais aussi réintégration de l'emploi informel dans l'emploi officiel grâce à des dispositifs comme le chèque emploi service).

Les immigrés restent néanmoins plus exposés au risque de chômage, en partie du fait de leur moindre qualification et des emplois plus précaires qu'ils occupent, mais aussi du fait de fins mécanismes de discriminations dont les sociologues ont décrypté les logiques. L'Insee note d'ailleurs qu'à nationalité, diplôme et catégorie socio-professionnelle comparables, le risque de chômage est fortement corrélé au pays d'origine. Les taux de chômage des immigrés venus d'Espagne, d'Italie ou du Portugal sont plus faibles que celui du reste de la population, alors que les actifs originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie connaissent un risque de chômage très élevé : chez les actifs de 25 à 59 ans, plus d'un sur cinq est au chômage. La faiblesse des connexions sociales fait partie des explications repérées par les sociologues du travail pour expliquer ce phénomène.

S'ils restent surreprésentés dans le monde ouvrier, cela va en s'atténuant, ce qui traduit aussi des dynamiques plus générales marquées par le déclin de l'emploi industriel. Mais ces dynamiques trouvent une traduction particulière en ce qui concerne les immi-

grés : en 1992 encore, ils étaient plus présents dans l'industrie que le reste des actifs, depuis le début des années 2000, ils le sont légèrement moins. Cela tient en partie à l'externalisation d'emplois peu qualifiés vers des sous-traitants, dont les effectifs qui sont comptabilisés dans le secteur des services.

Les enfants d'immigrés, notent les statisticiens de l'Insee, sont particulièrement exposés à l'échec scolaire : parmi les jeunes dont les deux parents sont immigrés, un sur trois a redoublé à l'école primaire, contre seulement un sur cinq quand aucun ou un seul parent est immigré. Ces difficultés initiales peuvent également être lues en termes d'appartenance à des classes sociales. L'Insee invite à ne pas surestimer le poids des héritages familiaux : à origine sociale donnée, les descendants de migrants ont un destin social semblable à celui des autres personnes nées en France. En outre les difficultés scolaires constatées statistiquement peuvent s'inverser, une partie des familles immigrées investissant plus fortement que la moyenne dans la scolarité des enfants.

En somme, ce que dessinent les statistiques c'est une différence moins grande, et sur de nombreux points en voie de résorption, entre les immigrés et le reste de la population, notamment à l'intérieur des mêmes catégories socio-professionnelles. Les différences majeures concernent l'accès à l'emploi (et le type d'emploi occupé), ainsi que les types de logement occupés (ce qui conditionne largement les lieux de résidence). Autant dire des dimensions qui comptent, mais qui restent contingentes et invitent à relativiser les lectures culturalistes insistant sur la différence irréductible entre les immigrés, notamment d'origine africaine ou maghrébine, et les autres.

Délinquance et immigration

Le regard des sociologues

Par Richard Robert

Objet de débat, d'inquiétude mais aussi de fantasme, le rapport entre immigration et délinquance ne peut être esquivé. Si l'interprétation des statistiques reste complexe et délicate, comme le rappelle dans ce dossier l'économiste Tito Boeri, les sociologues travaillent depuis des années à construire des représentations intelligentes, capables de rendre compte des dynamiques sociales qui animent ce champ.

Une synthèse de ces travaux a été tentée par Laurent Mucchielli il y a déjà près de dix ans ¹, sans que les recherches récentes ne remettent en cause les grandes lignes de l'analyse sociologique du phénomène. L'enjeu de ce travail est à la fois de préciser les contours d'une réalité sociologique, de déconstruire certaines représentations (comme la « dérive mafieuse des cités »), et de travailler à reconstruire une interprétation plus fine, rendant mieux compte des logiques complexes qui peuvent infléchir des trajectoires individuelles ou des dynamiques sociales.

Les sociologues travaillent souvent à partir de statistiques, mais une partie de leur travail est d'interroger la façon dont les chiffres sont collectés (méthodologies, biais éventuels, etc.). Dans le cas de la délinquance, les statistiques de police sont évidemment une des bases de l'analyse sociologique, mais un travail mené sur le terrain permet d'en mesurer les limites. Lamia Misraoui et Alain Tarrus, dans *Naissance d'une mafia catalane ?* (Le Trahubaire,

1999), observent ainsi les trafics de drogues à la frontière franco-espagnole. Une étude approfondie leur permet de souligner à quel point l'implication au plus haut niveau de jeunes hommes blancs issus de milieux aisés est inconnue de la police qui se focalise sur les revendeurs issus, pour la plupart, de la communauté gitane.

Les policiers opèrent donc un tri social, qui se double d'un « tri ethnique ». « À l'évidence, note Mucchielli, ces logiques sélectives expliquent directement la surreprésentation des étrangers dans la catégorie policière des violences et outrages à dépositaires de l'autorité (c'est-à-dire à l'endroit des policiers). C'est là, en effet, la conséquence la plus directe des pratiques policières de contrôle au faciès. »

On peut observer un phénomène analogue dans les pratiques des agents des sociétés privées de surveillance. Dans une recherche sur les pratiques des agents de sécurité dans les grandes surfaces, Frédéric Ocqueteau et Marie-Lys Pottier constatent ainsi

1. L. Mucchielli, « Délinquance et immigration en France : un regard sociologique », *Criminologie*, vol. 36, n° 2, 2003, p. 27-55.

lire la suite ►

que, lorsqu'un voleur à l'étalage est surpris, il a beaucoup plus de chances d'être signalé à la police (par opposition au règlement à l'amiable) lorsqu'il est étranger. C'est avec ce constat en tête que l'on peut examiner certaines données, par exemple le fait que près de la moitié des mis en cause pour vol à la tire sont étrangers.

Mais indépendamment de ces « filtres », une surreprésentation des étrangers semble bien s'observer dans certaines activités criminelles ou délinquantes. Laurent Mucchielli rappelle cependant que le taux d'élucidation varie beaucoup selon la nature de l'infraction. « *Il faut se demander si les étrangers ne sont pas surreprésentés pour certaines infractions mieux élucidées que d'autres. Et c'est précisément le cas de la plupart d'entre elles.* » Les étrangers sont ainsi nettement surreprésentés en matière d'homicide et de tentative d'homicide, même s'il s'agit de petits nombres d'affaires ; ils sont également très nettement surreprésentés en matière de proxénétisme, mais il s'agit d'affaires très peu nombreuses.

Au total, comme le note Mucchielli, un examen rigoureux des statistiques policières ne permet pas de se faire une idée précise de la délinquance des étrangers. Ces statistiques invitent cependant à distinguer une délinquance professionnelle des étrangers non-résidents (cas de la grande criminalité et des mafias qui opèrent à l'échelle internationale, notamment dans le domaine du proxénétisme et du trafic de drogue) d'une délinquance d'étrangers résidents qui s'apparente aux vols et aux violences physiques classiquement observés dans les couches les plus pauvres de la population.

Dans ce second cas, il convient de distinguer les faits et les représentations : plus précisément, des faits relevant de la délinquance ordinaire, un jeu de représentations autoproduites visant à suggérer la dangerosité, et les mouvements sociaux informels dont les plus visibles sont les émeutes urbaines. Ces logiques se mêlent pour produire un faisceau de représentations associant des lieux et une partie de la jeunesse. Henri Rey le pointait déjà dans *La Peur des banlieues* (Presses de Sciences Po, 1996) : il n'est pas exagéré de dire que, dans l'univers ordinaire des représentations sociales, les jeunes d'origine africaine (« Blacks » et « Beurs ») constituent une figure type du jeune délinquant, tandis que comme l'analyse Manuel Boucher dans différents articles, les quartiers d'habitat social dans lesquels ils sont concentrés font figure de zones dangereuses.

S'entremêlent ici des dynamiques sociales liées à la pauvreté et à l'exclusion, que Mucchielli nomme « *une délinquance de miséreux* » et dont son collègue Hugues Lagrange, dans *Demandes de sécurité* (Seuil, 2003), a contribué à expliquer la logique économique (la délinquance des populations les moins qualifiées s'accroît, relativement, pendant les périodes de croissance quand cette partie de la population voit s'accroître l'écart qui la sépare du reste), et des stéréotypes classiques quant à la dangerosité de l'étranger. Stéréotypes anciens et répandus dans toute l'Europe, qui prennent en France une dimension spéciale car ils prennent aussi leur source dans un passé colonial marqué par une relation de domination (militaire, politique, économique, culturelle). Comme le note Mucchielli, « *ces stéréotypes particulièrement dévalorisants sont une source de diffi-*

lire la suite ►

cultés supplémentaires pour une population issue d'une vague d'immigration ouvrière déqualifiée et qui s'est retrouvée piégée par la crise économique au moment même où elle se stabilisait en France, par l'entremise notamment du regroupement familial. En orientant tant les pratiques des institutions que les représentations que les acteurs ont d'eux-mêmes, ces stéréotypes ressemblent alors aux prophéties autoréalisatrices dont parlait Robert Merton ».

C'est dans ce contexte que l'on peut observer la construction de « carrières délinquantes », orientées à la fois par les représentations sociales et les conditions économiques. Ces phénomènes constituent un fait social, avéré et identifié. Mucchielli rappelle toutefois que, « même si tout jeune ayant ce profil doit se construire psychiquement en apprenant à gérer ce stigmat,

cette construction ne le mène pas pour autant fatalement vers des pratiques et a fortiori une carrière délinquantes. Ces pratiques et ces éventuelles carrières ne s'observent de façon spécifique que dans certains contextes locaux où les processus de ségrégation et de discrimination se cumulent et s'enracinent dans la durée, se transmettant entre générations ». Les sociologues rappellent aussi que les éléments déterminants de la délinquance juvénile des étrangers résidant en France et des Français nés de parents étrangers sont avant tout des problèmes familiaux et scolaires qui ne sont pas propres à ces populations, mais sont comparables aux problèmes posés jadis par des populations françaises issues de l'exode rural ou par d'autres populations ouvrières étrangères en période de crise économique.

Fermeture et repli sur soi

.....

La fin du rêve français ?

Entretien avec Esther Benbassa

La tendance au repli sur soi qui marque la France depuis plusieurs dizaines d'années, et dont atteste la vigueur de l'extrême droite, n'est pas qu'un phénomène social et politique. Elle renvoie aux incertitudes d'une société qui a du mal à faire vivre le rêve qu'elle a su, un jour, incarner. Esther Benbassa revient sur ce phénomène qui constitue une inflexion majeure de l'Histoire de notre pays.

Esther Benbassa est vice-présidente de la commission des lois du Sénat et enseigne à l'École pratique des hautes études. Arrivée en France à l'âge de 22 ans, elle suit depuis vingt ans l'évolution des politiques d'accueil des étrangers. Elle a récemment publié *De l'impossibilité de devenir Français* (Les Liens qui libèrent, janvier 2012).

Vous écrivez dans votre dernier livre qu'on ne sait plus « fabriquer des Français ». Que voulez-vous dire exactement ?

Cette formule renvoie à deux réalités qui s'articulent et se complètent. La première, la plus immédiate, c'est un ensemble de politiques publiques ayant pour enjeu explicite ou implicite de compliquer la tâche aux étrangers qui entreprennent une démarche de naturalisation. Lourdeurs administratives, inflation du nombre de pièces et durcissement des critères d'admission, pouvoir discrétionnaire donné aux préfets, les exemples sont nombreux et touchent toutes les catégories, des étudiants qui ont fait leurs études en France aux travailleurs installés depuis des décennies.

La seconde réalité participe d'une histoire plus longue, d'un mouvement engagé depuis quelques décennies et qui est d'une certaine façon plus inquiétant, parce qu'il est moins réversible. Il touche à la fermeture sur soi-même d'une société inquiète, incertaine, aujourd'hui abattue par la crise mais plus profondément touchée dans

son moral depuis plusieurs dizaines d'années. Une société qui, fondamentalement, a du mal à se représenter son propre avenir. Et qui, par voie de conséquence, a du mal à faire rêver, aussi bien sa jeunesse que celle qui vit ailleurs. Tout au plus parvenons-nous à faire rêver les touristes ou à faire vivre le souvenir de rêves anciens, à la façon du film *Midnight in Paris*.

Le revers de la fermeture serait alors, pour paraphraser les économistes, une « perte d'attractivité » ?

Oui. Prenez les États-Unis, une société qui elle aussi se débat dans les difficultés, qui est aujourd'hui traversée de tensions sociales et s'interroge sur son modèle de développement. Malgré tout cela, le rêve américain continue à vivre, à animer les destins et à nourrir l'espoir des jeunes du monde entier. La France a su jadis incarner un autre rêve, et c'est sa capacité à faire rêver qui est mal en point. La rancune et le mal-être qui dominent aujourd'hui ne sont que l'aboutissement de ce qu'il faut bien appeler un déclin culturel. On fabrique

lire la suite ►

moins de rêve aujourd'hui. On fabrique de moins beaux rêves.

Si l'on revient à la question de l'immigration qui est le thème de cet entretien, il faut oser le dire : cette incapacité à faire rêver n'est pas sans conséquences. Quand on a des ambitions, ce n'est pas en France qu'on vient. Je l'ai vu à l'université il y a quelques années, quand j'enseignais à la Sorbonne : parmi nos étudiants marocains, certains avaient été recalés à l'université de Rabat. D'autres ne viennent en France que parce que l'université est gratuite. C'est un choix par défaut.

Cela nous conduit à une immigration déséquilibrée : une immigration pauvre, comme dans tous les pays riches, mais sans réelle immigration d'élites, à la différence des États-Unis notamment. Or cette deuxième dimension est essentielle, aussi bien pour enrichir un pays (Picasso, Marie Curie...) que pour offrir des modèles d'intégration.

En cela les maux propres de la France et son problème avec l'immigration se retrouvent : ils renvoient à une fermeture sur soi des élites, qui font tout pour ne pas se renouveler et se ferment aussi bien aux Français les plus modestes et à ceux issus de l'immigration qu'aux migrants. Entre le malthusianisme des grandes écoles et la qualité dégradée de l'université, il n'y a guère d'espace par où se faufiler dans les cercles de la réussite. Et tout cela s'inscrit dans la perspective plus globale d'un pays qui n'aime pas sa jeunesse, la condamne à des statuts précaires, à vivre dans des conditions dégradantes, la condamne à ne pas pouvoir percer.

La relation aux immigrés s'inscrit ainsi dans un problème général de rapport à l'avenir, à la jeunesse. Et ce rapport

crispé à l'avenir contribue en retour à dégrader l'image de la France, à éroder le rêve français.

Que faire ?

Vous l'aurez compris, la question n'est pas seulement de rompre avec des politiques inspirées plus ou moins directement par la concurrence entre la droite et le Front national. Elle est de faire respirer notre société et de lui donner confiance et espoir. C'est d'un véritable projet politique que nous avons besoin, qui passe par une politique de la jeunesse, une politique de la ville.

Si l'on veut être plus précis, on peut identifier quelques pistes précises, l'université et l'accueil des étudiants étrangers par exemple. Mais cela amène à poser des questions de fond comme la qualité de l'enseignement universitaire, mais aussi à ouvrir des dossiers brûlants, comme la quasi-gratuité des frais d'inscription : si c'est la seule raison qui amène des étudiants à choisir la France, alors on peut s'interroger, sachant par ailleurs qu'elle contribue à nourrir un système à deux vitesses où les meilleurs étudiants filent ailleurs quand ils en ont la possibilité.

Deuxième piste, une valorisation culturelle qui passe aussi par une politique plus ambitieuse pour accueillir des artistes. Il ne s'agit pas de faire venir des touristes, même si c'est une activité respectable, mais bien de redonner à notre pays l'aura, le dynamisme qu'il a perdus.

Au-delà, il s'agit de revaloriser la France, d'oser faire vibrer des rêves. Mais revaloriser la France, ce n'est pas la refermer, c'est au contraire lui donner la force de s'ouvrir et d'attirer la jeu-

lire la suite ►

nesse du monde. Le néonationalisme qui se donne comme un projet politique n'est en fait qu'une façon de colmater les brèches. Produire français, acheter français... Les politiques de tout bord

ont les yeux rivés sur Marine Le Pen, alors qu'elle distille le découragement. Ce n'est pas en s'alignant sur son discours que l'on recréera de l'espoir.

Le mythe de l'intégration à la française

.....

Les travaux de Gérard Noiriel

Par Richard Robert

Le débat sur l'immigration est faussé par la représentation idéalisée d'un modèle d'intégration « républicain », qui aurait parfaitement fonctionné pendant des décennies avant d'entrer en crise – une crise associée au ralentissement économique consécutif à la fin des Trente Glorieuses mais aussi, insidieusement, à des populations immigrées qu'il serait aujourd'hui plus difficile d'intégrer, du fait de leur origine ethnique ou de leurs caractéristiques culturelles ou religieuses.

Historien, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, Gérard Noiriel appelle à prendre en compte le fait que si beaucoup d'immigrés du début du XX^e siècle sont restés en France et ont fait souche, avec des représentants aujourd'hui parfaitement intégrés (plus de 30 % des Français d'aujourd'hui comptent un ou plusieurs étrangers parmi leurs ancêtres identifiables), beaucoup aussi ont repris la route, le plus souvent pour les États-Unis. Si l'on ne prend pas en compte ce fait, on manque une part considérable de l'histoire de l'immigration en France – et la part la plus complexe, la plus conflictuelle, celle qui met en œuvre le rejet, la difficulté à s'adapter, le découragement, l'échec économique.

De nombreuses recherches récentes font valoir que la grande majorité des étrangers qui ont immigré vers la France dans le passé n'y sont pas restés. Parmi eux, une bonne partie des réfugiés politiques de l'entre-deux-guerres, des Russes aux Espagnols en passant par les juifs ayant fui l'Allemagne nazie. Mais à côté de cette dimension politique, les historiens appellent

aussi à remettre en cause l'idée d'un « mythe du retour », qui voudrait que les migrants du travail croient rentrer un jour au pays alors qu'ils sont installés, sans s'en rendre compte, pour de bon. En réalité, beaucoup sont venus et repartis. Et beaucoup sont venus, qui pensaient s'installer pour de bon, et sont repartis – confrontés à la xénophobie et parfois à la violence.

Cette violence xénophobe a parfois été physique, comme le montre l'histoire des migrants polonais et italiens des régions industrielles. Mais ils ont aussi été l'objet d'une oppression sociale, qui trouvait ses garanties et sa puissance dans les lois régissant le marché du travail sous la Troisième République.

Confinés dans les activités les plus difficiles (les mines en particulier), souvent surexploités et parfois brutalisés car ils n'étaient pas en position de faire-valoir leurs droits – notamment face aux violences policières –, interdits d'entrée sur le territoire dans les périodes de récession, les migrants apparaissent comme des travailleurs officiellement « de seconde zone ».

lire la suite ►

Ils ont en outre été confrontés à un imaginaire dévalorisant, qui est le revers de l'universalisme à la française. Face à une société française qui se vit comme universelle, supérieure, centrale, les autres sociétés européennes sont perçues comme imparfaites, moins rayonnantes, voire sous-développées et en échec. Les migrants sont ainsi perçus comme les représentants de mondes en échec. « Ritals », « Polaks » et « Espingos », comme plus tard les « Sidis », sont vus comme des ratés issus de mondes ratés (cf. *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e-XX^e siècle. Discours publics, humiliations privées*, Hachette, 2009).

Les travaux de Gérard Noiriel sur les immigrations polonaise et italienne en Lorraine invitent également à relativiser l'imaginaire de la solidarité ouvrière, qui n'est pas fictif mais dont les limites sont évidentes. À l'unité rêvée d'une « classe ouvrière » ouverte et généreuse s'opposent des logiques de repli sur soi, de xénophobie, et surtout un imaginaire social foncièrement hiérarchique qui amène les Français à savourer la « supériorité » que leur confère leur nationalité ou leur meilleure maîtrise de la langue.

L'alternative au mépris était souvent d'une certaine façon l'oubli de ses origines, avec un « modèle » d'intégration qui allait de pair avec une adhésion pleine et entière, un enthousiasme de commande pour le projet national. Il y a dans ce modèle, bien différent en cela de l'expérience américaine du *melting-pot* même si celle-ci n'est pas dénuée d'ambiguïté, une dimension de violence culturelle.

Enfin, Gérard Noiriel invite à reconsidérer l'idée même d'un « modèle » d'intégration. Il rappelle qu'avant les années 1970, la République n'a jamais

vraiment développé de projet politique d'insertion des migrants. L'intégration a d'abord été un fait social avant d'être un projet politique. Et la réussite sociale de l'intégration a été largement conditionnée à l'état de l'économie : pendant un siècle, les phases d'expansion ont donné naissance à de nouvelles vagues d'immigration et celles-ci ont en retour favorisé la mobilité sociale ascendante de ceux qui étaient déjà installés en France.

Si projet politique il y a, c'est avant tout celui de l'intégration des classes populaires dans la République, via leur participation à la vie politique et au développement de la protection sociale. Mais cette construction, indissociable de celle de l'État-nation, a ses limites : « *Jusqu'à la fin du Second Empire, la ligne de fracture fondamentale était d'ordre sociologique, opposant le monde des notables aux classes laborieuses et dangereuses. Ces dernières n'avaient pratiquement aucun droit. Le fait que leurs membres soient français ou étrangers était donc sans importance. Mais, à partir du moment où le peuple dispose de droits politiques et sociaux, il devient nécessaire d'établir une discrimination radicale entre ceux qui appartiennent à l'État français et les autres.* » Se développe alors une logique de ségrégation : « *L'étranger est alors défini de façon négative. C'est celui qui ne possède pas les droits consentis aux nationaux.* » (« La République et ses immigrés. Petite histoire de l'intégration à la française », *Le Monde diplomatique*, janvier 2002).

Cette ségrégation, explique Gérard Noiriel dans *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir* (Belin, 2000), a existé dans tous les pays démocratiques modernes mais elle a pris en France une dimension plus radicale, du fait de la nature particulière de

lire la suite ►

la République, qui a fait disparaître les corps intermédiaires et autres corporations tout en éliminant les discriminations religieuses ou raciales. La distinction entre Français et étranger est donc apparue comme centrale, voire unique. La naturalisation, facilitée par la

loi de 1889 (et, au-delà, par une préoccupation ancienne sur le déclin démographique), apparaît dès lors comme le principal moyen d'échapper au « mauvais côté », celui des étrangers. L'histoire de l'intégration républicaine n'est donc pas un conte de fée.

Dix ans d'immigration choisie

.....

Politiques du chiffre et stratégies de communication

Par Richard Robert

Les politiques mises en œuvre depuis une dizaine d'années sont marquées par une volonté de contrôler et de réduire les flux. Mais les entraves à l'immigration légale n'ont-elles pas pour revers de faire croître l'immigration illégale ?

Depuis 2002, la France s'est engagée dans une politique d'« immigration choisie », traduisant une volonté politique qui s'est traduite par six lois différentes entre 2003 et 2007. Le thème est à nouveau présent dans la campagne présidentielle de 2007, et les cinq dernières années ont été encadrées par deux textes majeurs : la lettre de mission de Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, en mai 2007 (la politique menée par son successeur Claude Guéant ne s'en écarte pas); et la loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Plusieurs textes, lois, décrets et circulaires sont venus compléter cet arsenal.

Les principaux axes de cette politique sont la limitation de l'immigration familiale et le développement de l'immigration de travail, dans un ensemble encadré par deux grands principes : refus de l'immigration subie, régulation d'une immigration choisie. La lettre de mission le précise bien : la France reste « un pays ouvert à l'immigration ». Mais « cette immigration doit être compatible avec nos capacités d'accueil et nos grands équilibres sociaux. Nous vous demandons de réaffirmer et d'assurer le droit légitime et absolu de la France de déterminer elle-même qui a le droit

de s'installer ou non sur son territoire. [...] Vous fixerez chaque année des plafonds d'immigration selon les différents motifs d'installation en France et vous viserez l'objectif que l'immigration économique représente 50 % du flux total des entrées à fin d'installation durable en France. Notre pays doit évidemment respecter le droit de chacun de vivre avec sa famille, mais il doit aussi veiller à la réussite de l'intégration des personnes qu'il accueille et tenir compte de ses intérêts économiques et de ceux des pays d'origine. Pour cela, il doit accueillir des étrangers auxquels il peut donner un travail, qui ont besoin de se former en France ou qui répondent à ses besoins économiques. Vous vous inspirerez à cet effet de la politique entreprise par certains de nos partenaires, par exemple le Canada ou la Grande-Bretagne, qui examinent les candidatures à l'immigration au regard d'un certain nombre de critères, y compris d'origine géographique, et déterminent en conséquence des priorités. »

Ces choix s'éclairent par différentes considérations ; un sérieux doute d'abord quant aux politiques de regroupement familial mises en place dans les années 1970, dont certains responsables politiques considèrent qu'elles ont contribué à nourrir les difficultés d'intégration des jeunes de deuxième

lire la suite ►

génération ; l'abandon, ensuite, du rêve d'une « immigration zéro » caressé par une partie de la droite parlementaire. Si elle est nettement marquée à droite, la politique mise en œuvre depuis 2002 et reconduite en 2007 représente une volonté d'équilibre.

Mais cette ambition, qui pouvait sembler avoir comme enjeu de régler le problème et de le sortir progressivement du cœur du débat politique, est d'emblée pervertie par le choix des outils et par une stratégie de communication qui a conduit à survaloriser certains outils, au détriment de la cohérence d'ensemble.

Sans se prononcer sur le fond de la question, on peut ainsi se demander par exemple si le choix d'une politique du chiffre a du sens, et si elle sert une ambition de communication ou d'efficacité.

Le dernier bilan du quinquennat, celui de l'année 2011, est à cet égard éloquent. D'après le ministre de l'Intérieur, les naturalisations ont chuté de 30 %

en un an, passant de 94 500 à 66 000. L'immigration légale s'est ralentie, en particulier pour les titres de séjour salariés (-26 %) et les titres pour liens personnels et familiaux (-14 %) et le regroupement familial (-2 %). En 2011, les préfectures ont délivré au total 182 295 premiers titres de séjour, un chiffre en baisse de 3,6 % par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, 32 922 étrangers ont été expulsés l'an dernier, contre un objectif de 28 000. Le ministre de l'Intérieur s'est félicité de ce dépassement des objectifs. Mais si on n'expulse davantage d'étrangers en situation irrégulière, n'est-ce pas qu'il y en a davantage ? De la même façon que « trop d'impôt tue l'impôt », une politique trop restrictive en matière d'immigration peut finir par avoir des effets contre-productifs. La baisse de l'immigration légale a pour contrepartie la hausse d'une immigration illégale... qui mobilise de l'argent public, fait disparaître des ressources fiscales, et nourrit le travail au noir. Est-ce vraiment ce qui était souhaité ?

Un débat piégé ?

.....

Le vote des étrangers aux élections locales

Entretien avec Laurent Bouvet

En souhaitant accorder aux étrangers non communautaires le droit de vote aux élections locales, la nouvelle majorité sénatoriale s'inscrit dans la longue tradition républicaine d'une citoyenneté ouverte. Mais le risque existe aussi de voir dévoyer cette tradition et la question mérite d'être examinée de près.

Laurent Bouvet est professeur de science politique à l'université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines. Il a notamment publié *Le Communautarisme* (Lignes de repère, 2007), et tout récemment *Le Sens du peuple* (Gallimard, 2012).

Comment se présente aujourd'hui le débat sur le vote des étrangers non communautaires aux élections locales ?

Il s'agit d'une idée déjà ancienne, qui figurait parmi les fameuses « 110 propositions » du candidat François Mitterrand en 1981. Il existe à gauche une demande forte pour la faire appliquer, aussi bien au sein des partis que chez les militants. Elle est revenue au premier plan à la faveur du changement de majorité au Sénat. Mais la majorité actuelle, elle aussi, a décidé d'en faire un enjeu de campagne, en se mobilisant contre cette mesure, pour suggérer que le Parti socialiste s'est détaché des préoccupations réelles de la population.

On peut s'interroger sur le choix du moment : il aurait sans doute été plus opportun pour la gauche d'attendre d'être au pouvoir, plutôt que d'en faire un marqueur de campagne. Le risque existe en effet de voir dériver la campagne présidentielle vers les thèmes portés par le Front national. En outre, la gauche est soupçonnée d'être intéressée par un électorat qui lui serait naturellement acquis. C'est, au passage, une idée peu fondée, car les

études menées dans d'autres pays, aux États-Unis par exemple, montrent que les étrangers qui accèdent au vote marquent généralement une préférence pour les partis conservateurs. Par ailleurs, la gauche française n'a pas vraiment besoin de renforts électoraux au niveau local, où elle remporte des succès réguliers. Mais, en attendant, elle prête le flanc à l'accusation de se détourner du « vrai » peuple, au profit des minorités.

Pourquoi, d'ailleurs, s'en tenir aux élections locales ?

C'est en effet un point problématique, qui devrait être débattu sérieusement, au sein même de la gauche et plus largement dans l'espace républicain. La question sous-jacente est l'articulation de la citoyenneté et de la nationalité. Sur le plan des principes, l'unité du droit politique républicain commande un lien intangible entre citoyenneté et nationalité. La République ne peut se concevoir que comme une et indivisible, la souveraineté est celle du peuple en corps, et il n'y en a qu'un. En décomposant ainsi le droit de vote on risque de créer plusieurs classes de citoyens.

lire la suite ►

Si l'on se réfère aux traditions républicaines, on peut invoquer la Révolution de 1789, qui accorda le droit de vote aux étrangers et où furent même élus des députés qui n'étaient pas français.

La Révolution est en effet un moment-clé dans l'histoire du lien entre citoyenneté et nationalité. Mais la Constitution de 1793, qui proclamait un droit de citoyenneté distinct de la nationalité, outre qu'elle a été votée dans des conditions très particulières, ne fut jamais appliquée. Et ce qui s'amorce alors débouche sur une tradition d'intégration républicaine entre les deux dimensions. En 1848 puis au début de la Troisième République, c'est l'adhésion volontaire (civique) au projet politique républicain qui s'impose, par opposition à l'idée d'une nationalité « par le sang ». La formule républicaine de la nation trouve sa formulation avec Renan dans sa célèbre conférence de 1882 : « L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. » La nation, et par extension la nationalité, se définit par le désir et par le consentement éclairé des citoyens. Cette conception de la nationalité fonde une tradition d'ouverture qui a fait la force de la République française et fonde toujours sa vocation à l'universalité.

On peut d'ailleurs remarquer que les pays que l'on nous donne aujourd'hui en exemple et qui ont adopté les premiers le droit de vote des étrangers aux élections locales, comme l'Allemagne, sont aussi des pays où prédomine la tradition du droit du sang, et non du droit du sol. Dans ce contexte, l'accès des étrangers au vote marque certes un progrès, mais aussi une limite : ils restent, fondamentalement, des étrangers. Ils ne peuvent espérer accé-

der qu'à une citoyenneté de seconde classe.

Suggérez-vous qu'une telle mesure, en France, constituerait une régression ?

Pas en elle-même, mais il faut avoir conscience des risques que comporterait un tel choix. On ne peut ignorer en effet le glissement actuel d'une partie de la droite française vers les thèmes de l'extrême droite. Il suffit d'observer le durcissement récent des conditions d'accès à la nationalité. Imaginons que la droite revienne au pouvoir, après un gouvernement de gauche qui aurait fait adopter cette réforme, et que cette droite soit associée à une extrême droite devenue fréquentable : il serait parfaitement imaginable qu'elle décide de restreindre encore l'accès à la nationalité, voire de supprimer le droit du sol, en tirant argument du fait que les étrangers peuvent *déjà* voter aux élections locales. Ce n'est pas de la politique-fiction, mais une possibilité à envisager sérieusement dans les années qui viennent.

Un point central de la tradition républicaine, c'est de proposer un monde en commun. Dans les moments de crise, cette aspiration au commun doit pouvoir trouver une traduction institutionnelle forte, sans quoi elle trouve ses débouchés ailleurs, hors de l'espace républicain : c'est toute la question du communautarisme, c'est-à-dire de la reconstruction d'identités collectives qui soient essentialistes : sexuelles, culturelles. Non pas une identité civique, mais des identités de fermeture, dont un exemple emblématique est aujourd'hui la France des petits blancs rêvée par le Front national.

lire la suite ►

La gauche et la droite parlementaires sont aujourd'hui confrontées à la tentation de ces visions désagrégées du social. Face à ce risque, il est capital de maintenir des espaces ouverts, d'offrir du commun, et la citoyenneté est l'expression même de cette ouverture à un

monde en commun. Travailler à ouvrir cette citoyenneté, à la rendre à nouveau accueillante, est aujourd'hui un enjeu essentiel. Mais il faut prendre garde à ne pas offrir des arguments à ceux qui veulent la refermer.

Criminalité, assistance et autres questions qui fâchent

Un point de vue d'économiste

Entretien avec Tito Boeri

Les représentations de l'immigration ne sont pas seulement nourries de préjugés ou d'approches irrationnelles, mais aussi de raisonnements présentant une apparence de rationalité, et s'appuyant parfois sur des statistiques. En Europe, depuis une trentaine d'années, une partie de la classe politique est entrée dans ce jeu.

Tito Boeri est professeur d'économie à l'université Bocconi (Milan). Il dirige LaVoce. info, le think tank économique de référence dans le débat public italien, dont sont issus plusieurs membres du gouvernement actuel.

La droitisation de l'échiquier politique et l'essor de mouvements xénophobes que l'on observe actuellement en Europe semblent aller de pair avec une remise en cause de l'État-providence en Europe. L'immigration est-elle en cause ?

On ne peut pas écarter cette possibilité. Au cours des 20 dernières années, plus de 26 millions de personnes ont émigré vers l'UE15, contre environ 20 millions aux États-Unis, 1,6 million en Australie, et moins d'un million au Japon. Depuis le début du millénaire, des pays comme l'Irlande et l'Espagne, aujourd'hui particulièrement touchés par la crise, ont doublé la proportion d'étrangers au sein de leur population. Certes, ces flux se sont formés avant la récession et ils se sont aujourd'hui taris, voire inversés ; la règle empirique qui décrit ce mouvement, mise en évidence récemment par Hatton et Williamson, prévoit grosso modo une réduction de 2 % des flux migratoires par point de croissance en moins dans le pays d'accueil, ou encore de « 10 migrants en moins pour 100 emplois perdus ». Mais la combinaison entre une forte immigration récente, la

récession, et l'État-providence semble inquiéter de nombreux Européens.

C'est en tout cas ce que suggèrent les données de l'Enquête sociale européenne, qui révèlent une détérioration marquée de la perception des migrants par les Européens depuis 2002 ; cette détérioration est associée à l'idée que les migrants sont un fardeau fiscal, en tant que bénéficiaires de la redistribution et des généreux transferts permis par les modèles sociaux européens. Nos concitoyens semblent ignorer que partout en Europe les migrants sont des contributeurs nets aux systèmes sociaux. Mais il n'empêche : la part des citoyens de l'UE demandant le rapatriement des immigrés chômeurs de longue durée a augmenté sensiblement : elle a triplé en Espagne, doublé en France et en Italie, et augmenté d'un gros quart au Royaume-Uni et en Allemagne.

Des politiques redistributives qui avaient pour vocation de promouvoir l'inclusion sociale sont ainsi devenues, paradoxalement, le principal argument d'une volonté d'exclusion sociale massive. Et cela

lire la suite ►

ne devrait pas s'inverser de sitôt : à présent que les déficits publics se creusent et que le taux de chômage explose à nouveau, les citoyens d'Europe occidentale s'inquiètent légitimement des coupes que même les plus fervents promoteurs de la redistribution seront immanquablement amenés à opérer. À moins, conclut une part croissante des Européens, que les gouvernements ne parviennent à limiter l'immigration ou au moins l'accès des immigrés aux prestations de l'État-providence.

S'il s'agit de répondre à cette demande des classes populaires, les coalitions de droite et les mouvements xénophobes sont évidemment plus crédibles que les sociaux-démocrates pour limiter les flux migratoires et éventuellement l'accès des immigrés aux bénéfices de l'État-providence. Mais il est loin d'être prouvé que des mesures durcissant les politiques d'immigration et tendant à exclure les migrants de l'accès à l'État-providence offrent une réponse durable aux inquiétudes des classes populaires. Le nombre croissant d'immigrés sans papier dans les pays européens montre bien les limites d'une politique restrictive. Quant à exclure les migrants de l'État-providence (ou plus modestement de l'accès aux aides sociales), c'est très difficile ; l'expérience des États-Unis suggère que les restrictions peuvent être annulées par des tribunaux, notamment quand existent déjà des organisations de soutien aux migrants. En outre, de telles politiques sont sources de tensions sociales. Aussi, les recettes aujourd'hui favorisées par les électeurs peuvent-elles échouer.

Ne faudrait-il pas alors découpler la question de l'immigration et celle de l'État-providence ?

Si, sans doute. Cela pourrait passer par le soutien, à l'échelle européenne

et en particulier au Parlement de Strasbourg, à une politique commune réprimant l'immigration illégale, en donnant par exemple un rôle plus important à l'agence Frontex, créée en 2004 avec cet objectif, mais qui n'a jamais vraiment fonctionné. Cela peut aussi impliquer le soutien à une politique européenne d'immigration sélective, encourageant les flux des travailleurs qui risquent le moins de peser sur les comptes sociaux parce qu'on sait qu'il existe une demande pour leur spécialité.

Dans cette stratégie de découplage, les interrogations sur les systèmes sociaux et leur capacité à fonctionner équitablement devraient aussi trouver des réponses. Ces systèmes devraient être rendus plus dynamiques et pourquoi pas retrouver l'esprit assuranciel qui fut le leur à l'origine. En particulier, l'éligibilité pourrait être rendue conditionnelle au paiement de contributions. Les abus devraient être sanctionnés socialement et administrativement.

La Suède est peut-être le pays européen qui a fait le plus de progrès pour réformer ses politiques sociales dans l'esprit que j'ai indiqué. Est-ce par hasard que les sociaux-démocrates suédois ont été, de tous les partis défendant l'État-providence, le seul à sortir gagnant des dernières élections européennes ?

Il y a deux ans, Silvio Berlusconi avait fait scandale en associant les chiffres de l'immigration et ceux de la criminalité, et ce thème de café du commerce revient aujourd'hui en force dans le débat public. Qu'en est-il réellement ?

En tant qu'économiste, je ne peux répondre à cette question qu'en examinant les statistiques disponibles... Or elles sont instructives, comme le montre l'exemple italien.

lire la suite ►

Examinons tout d'abord s'il existe un rapport entre la dynamique de la population immigrée et celle du nombre de crimes dénoncés à l'autorité judiciaire. Les titulaires d'un permis de séjour ont augmenté de 500 % depuis 1990, passant de 436 000 à 2 286 000, mais les taux de criminalité (nombre de crimes pour 100 000 habitants) sont restés presque inchangés. On rejoint la même conclusion en observant la dynamique des deux variables au niveau régional. En particulier, dans les régions du Nord qui sont caractérisées par des flux migratoires plus intenses, le taux de criminalité est resté presque inchangé (Lombardie et Vénétie) ou il a diminué significativement (Émilie Romagne).

Donc, les statistiques disponibles suggèrent que l'augmentation pourtant significative de l'immigration n'a pas mené à une augmentation significative des crimes. Il n'est donc pas vrai que l'immigration a rendu nos villes moins sûres.

Peut-être Silvio Berlusconi a-t-il été induit en erreur par les données sur la population carcérale par nationalité. Les statistiques sur ce sujet montrent en effet que depuis la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui la proportion d'étrangers sur le total des détenus a été toujours supérieure à leur poids dans la population italienne. En particulier, plus d'un détenu sur trois est étranger, alors que les immigrés ne représentent qu'un peu moins de 10 % de la population.

Ce sont des chiffres qui frappent. Mais ces données sont biaisées : une large partie des étrangers, surtout irréguliers, ne peut accéder aux mesures alternatives à l'incarcération, comme la liberté surveillée, puisqu'ils ne possèdent pas de certificat de résidence en bonne et due forme. Les statistiques reflètent

ainsi, au moins partiellement, une plus grande probabilité de finir en prison après avoir commis un délit, plutôt qu'une différence significative dans la propension à commettre un crime. Ce n'est pas la même chose !

Il y a enfin un dernier facteur : l'insoutenable longueur des procès en Italie, et donc la durée de la détention préventive, peut expliquer en partie la surreprésentation des étrangers dans la population carcérale. Les données fournies par le ministère de la Justice confirment que plus de la moitié des détenus étrangers (57 %) sont en attente de jugement, alors que c'est le cas de 42 % des détenus italiens seulement.

Les politiques devraient donc apprendre à lire les statistiques, avant de s'aventurer dans des commentaires à l'emporte-pièce.

Je voudrais ajouter une chose, en tant qu'économiste du travail. Il y a encore une autre explication possible de la surreprésentation des étrangers au sein de la population carcérale : comme dans l'économie légale, dans différentes activités criminelles les immigrés sont de simples substituts aux Italiens ; retirez les immigrés et vous verrez leurs postes occupés par des Italiens ! Un exemple emblématique est le trafic de stupéfiants, passé en large partie des organisations italiennes aux organisations étrangères, surtout en ce qui concerne l'activité de vente. Est-il besoin de dire que cela n'induit aucune augmentation significative du nombre de délits ? Le problème, ce n'est pas les étrangers : c'est la criminalité !

Bibliographie

.....

• **De l'impossibilité de devenir français**, Esther Benbassa, Les Liens qui libèrent, 2012

• **Le Sens du peuple**, Laurent Bouvet, Gallimard, 2012

• **Immigration : chiffres, faits et débats** :
www.ceras-projet.org/index.php?id=2240

• **Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e-XX^e siècle. Discours publics, humiliations privées**, Gérard Noiriel, Hachette, 2009.

• **Sociologie de l'immigration**, Andrea Rea et Maryse Tripier, La Découverte, 2008.

Article de vulgarisation des débats entre académiques et experts européens concernant **la question des politiques de migration en Europe**. Présenté dans la revue *Émulations* (revue des jeunes chercheurs en sciences sociales) : www.revue-emulations.net/archives/n-6---regards-sur-notre-europe-1/Baele_Meerbeeck

• **La République et sa diversité, immigration, intégration, discriminations**, Patrick Weil, Seuil/République des Idées, 2005.

• **Qu'est-ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution**, Patrick Weil, Grasset, 2002, (édition revue et augmentée, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2005).

• **Délinquance et immigration en France : un regard sociologique**, Laurent Mucchielli, Criminologie, vol. 36, n° 2, 2003, p. 27-55.

• **Le blog de Laurent Mucchielli** :
<http://laurent-mucchielli.org>

• **État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir**, Gérard Noiriel, Belin, 2000.

• **Nationalité et citoyenneté en Europe**, Patrick Weil et Randall Hansen (dir.), Paris, La Découverte, 1999.

• **Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine**, Éric Guichard et Gérard Noiriel, Presses de l'École normale supérieure, 1997.

• **Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècles)**, Gérard Noiriel, Seuil, 1988.

Questions

.....

1/Pour la France, qu'est-ce qu'un immigré ou migrant ?

- A : Une personne née dans un autre pays que celui où elle réside
- B : Une personne née étrangère dans un autre pays que celui dans lequel elle vit
- C : Une personne qui n'a pas la nationalité française

2/Où arrivent les plus importants flux de migrants ?

- A : En Europe
- B : Aux États-Unis
- C : Au Canada

3/Quelle est la part de la population étrangère dans l'Union européenne des 27 ?

- A : 5 %
- B : 9 %
- C : 2 %

4/Sur les 47 millions d'étrangers, combien proviennent d'un autre Etat-membre de l'UE ?

- A : 4 millions
- B : 10 millions
- C : 16 millions

5/Quel est le pays européen qui compte le plus d'immigrés sur son territoire ?

- A : La France
- B : Le Royaume-Uni
- C : L'Allemagne

6/Quel est le pays européen qui compte l'immigration (stock et flux) la plus faible ?

- A : La France
- B : La Norvège
- C : L'Espagne

7/Quelle est la principale destination des demandeurs d'asile ?

- A : Les États-Unis
- B : L'Europe
- C : L'Australie

8/Qu'est-ce que l'Agence Frontex ?

- A : Les méchants dans la guerre des étoiles
- B : Une patrouille contre l'immigration clandestine
- C : Une coopération européenne qui permet de gérer les frontières

9/Parmi ces pays, lequel a un solde migratoire négatif ?

- A : La Pologne
- B : La Grèce
- C : La Roumanie

10/Le « stock » total de migrants, sur la planète, est de 214 millions (soit 3,1 % de la population mondiale). Quelle affirmation est vraie ?

- A : 70 millions, nés dans un pays du Sud, vivent dans un autre pays du Sud
- B : 70 millions, nés dans un pays du Nord, vivent dans un pays du Sud
- C : 70 millions, nés dans un pays du Nord, vivent dans un autre pays du Nord

Réponses

.....

1/ Réponse B. Selon l'Onu, c'est toute personne qui est née dans un autre pays que celui dans lequel elle vit. Les statistiques françaises retiennent la même définition, mais avec une précision supplémentaire : « toute personne qui est née étrangère dans un autre pays que celui dans lequel elle vit » (les personnes nées hors du territoire national de parents français – diplomates, expatriés, etc. – sont donc, quand ils reviennent en France, des migrants aux yeux de l'Onu, mais pas de la France). Par ailleurs, il existe en France 500 000 étrangers non migrants : les jeunes nés en France de parents étrangers, dont la quasi-totalité deviendra français à l'âge de 18 ans (voire dès 13 ans).

2/ Réponse A. L'Europe est aujourd'hui la région du monde où arrivent les plus importants flux de migrants : il y entre chaque année plus de migrants légaux (1,4 million) que dans l'ensemble États-Unis-Canada-Australie (850 000).

3/ Réponse B. La population née à l'étranger compte pour 9,4 % de la population totale de l'Union européenne, soit 47,3 millions de personnes.

4/ Réponse C. Sur les 47,3 millions de personnes nées à l'étranger qui vivaient dans l'UE27, 16 millions (3,2 %) sont nées dans un autre État membre de l'UE27 et 31,4 millions (6,3 %) nés dans un pays hors de l'UE27.

5/ Réponse C. Les pays avec le plus grand nombre de personnes nées hors de l'UE27 sont l'Allemagne (6,4 millions), la France (5,1 millions), le Royaume-Uni (4,8 millions), l'Espagne (4,1 millions), l'Italie (3,2 millions) et les Pays-Bas (1,4 million).

6/ Réponse A. Les arrivées d'étrangers non communautaires se sont stabilisées autour de 150 000 à 200 000 par an. Parallèlement, 100 000 individus quittent chaque année la France (immigrés rentrant chez eux ou Français partis s'installer à l'étranger). La Norvège, l'Italie ou l'Espagne ont une proportion d'immigrés plus de deux fois supérieures à la nôtre.

7/ Réponse B. L'Union européenne demeure la principale destination des demandeurs d'asile. Elle réunit à elle seule plus de la moitié des demandes d'asile déposées dans le monde, soit près de 9 fois plus que les États-Unis. Cependant, seule une demande sur cinq est acceptée. En 2008, les demandeurs étaient principalement de nationalité irakienne, russe, somalienne, serbe et afghane.

8/ Réponse C. L'Union européenne a créé en 2004 l'agence Frontex, afin de gérer de manière intégrée les frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. Son siège est à Varsovie. Elle est responsable de la coordination des activités des garde-frontières dans le maintien de la sécurité des frontières de l'Union avec les États non-membres.

9/ Réponse A. Seul un petit nombre des États membres a encore un solde migratoire négatif, dont la Pologne mais aussi l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie.

10/ Réponse A. Selon l'Onu, 70 millions, nés dans un pays du Sud, vivent dans un autre pays du Sud ; 70 millions, nés dans un pays du Sud, vivent dans un pays du Nord ; 59 millions, nés dans un pays du Nord, vivent dans un autre pays du Nord et 15 millions, nés dans un pays du Nord, vivent dans un pays du Sud.

Que faire de la dette ?
Une politique du logement est-elle possible ?
Internet : nouvel espace démocratique ?
Nucléaire : peut-on faire autrement ?
Comment répondre à l'angoisse scolaire ?
Quelle place pour les aînés ?
Comment réduire les inégalités Nord-Sud ?
Nouveaux militants : la fin du politique ?
Quel rythme de vie pour les élèves ?
Le sport peut-il tenir ses promesses sociales ?
Qu'attend-on de la prison ?
Éducation au genre : l'école est-elle prête ?
Quels territoires pour demain ?
Le modèle associatif est-il viable ?
Identité nationale : le débat démocratique est-il menacé ?
Comment faire vivre la mixité à l'école ?
Quel avenir pour le commerce équitable ?
L'école peut-elle réaliser l'idéal républicain ?
Quelle politique pour la jeunesse ?
Hadopi : quelle économie pour la culture ?
La justice des mineurs doit-elle changer ?

.....

LES DOSSIERS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

.....

Directeur de la publication : Jean-Michel Ducomte
Responsable éditoriale : Nadia Bellaoui
Rédacteurs en chef : Ariane Ioannides et Richard Robert
Photo : Philippe Lopparelli/Tendance Floue
Maquettiste : Brigitte Le Berre
N° ISSN : 2111-417X

www.laligue.org